



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D13 - Musée des Cordeliers - Programme Graines d'artistes 2019-2020 -
Demande de subventions**

Date de convocation : 6 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019
Affiché le 16 décembre 2019

**N° 13 - Musée des Cordeliers -
Programme Graines d'artistes 2019-2020 -
Demande de subventions**

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de l'année scolaire 2019-2020, le musée des Cordeliers et la médiathèque de Saint-Jean-d'Angély lancent la 10^{ème} édition du programme d'éducation artistique et culturelle « Graines d'artistes », à destination du public scolaire des Vals de Saintonge, déficitaire en matière d'accès à la culture.

Un écrivain, comédien et plasticien, Sébastien Laurier, et un auteur poétique et slameur, Gyslain Ngueno, ont été sélectionnés pour résider quatre semaines sur le territoire, entre décembre 2019 et mai 2020. Ils accompagneront les élèves de 6 classes des Vals de Saintonge dans leur découverte des établissements culturels de la Ville, l'appropriation des collections qu'ils préservent et la création d'œuvres originales sur la thématique « Des rêves à vivre », en lien avec l'exposition temporaire « Scarabée d'Or.19, un défi pour la jeunesse » proposée par le musée des Cordeliers.

Le programme bénéficie depuis son origine de l'accompagnement de l'Éducation Nationale et du soutien financier du Ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers), de la communauté de communes des Vals de Saintonge et de l'association ADAM (Association pour le Développement des Animations au Musée).

Le budget nécessaire à sa réalisation, d'un montant prévisionnel de 10 226 €, sera inscrit sur le BP 2020, comptes 6226-3220 et 60632-3220. Il se décomposera comme suit :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Honoraires artistiques : 6 900 €	Ville de Saint-Jean-d'Angély : 2 419,50 €
Achat matériel : 600 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine : 5 000 €
Communication : 726 €	Vals de Saintonge Communauté : 2 306,50 €
Hébergement artiste : 2 000 €	Mécénat ADAM : 500 €
Total : 10 226 €	Total : 10 226 €

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation du programme de médiation « Graines d'artistes » pour un montant de 10 226 € ;
- de solliciter l'aide financière de l'État à hauteur de 5 000 € ;
- de solliciter l'aide financière de Vals de Saintonge Communauté à hauteur de 2 306,50 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D13-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.